L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 15 FEVRIER 1854.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
C. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. MARRY.
No 83, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
MERCREDI MATIN, 15 FEVRIER.

☞ Pour le Bulletin Commercial et la Liste Maritime, ainsi que les annonces d'Amusements, voir la 2me page.

QUESTION DE L'ESCLAVAGE.

NOUVELLE PHASE.

Le bill créant les territoires de Nebraska et de Kansas a évoqué de nouveau cette sempiternelle question de l'esclavage à laquelle nos hommes d'Etat cherchent vainement une solution depuis la fondation de la république. L'agitation abolitioniste est si dangereuse pour l'Union qu'il faut néanmoins tâcher d'y mettre un terme en proclamant d'une manière définitive un de ces grands principes qui ferment la porte à la discussion. En 1820, la question de savoir si le Missouri serait admis dans la confédération avec sa constitution qui reconnaissait l'esclavage, donna lieu à de si orageux débats que pour apaiser la tempête qui menaçait de dissoudre l'Union, les chefs des deux partis au Congrès proposèrent un compromis portant que l'esclavage ne serait toléré que dans les Etats situés au sud du 36e degré 30 minutes.

Ce compromis admettait une chose fort grave, le droit du Congrès de s'immiscer dans la question de l'esclavage. Il est évident que si les Chambres nationales peuvent déclarer que l'esclavage ne sera pas toléré au-delà du 36e degré, elles ont également le droit de l'interdire au-dessous du trentième ou du vingt-cinquième degré.

La transaction dont il s'agit eut cependant pour résultat de calmer les esprits, et le danger paraissait conjuré lorsqu'en 1850 l'organisation territoriale du nouveau Mexique et de la Californie provoqua une nouvelle agitation aussi dangereuse que la première. Il fallut transiger de nouveau et cette fois il fut décidé que les habitans des nouveaux territoires seraient seuls maîtres de reconnaître ou d'introduire l'esclavage chez eux, dans la constitution qu'ils présenteraient pour se faire admettre dans l'Union.

Il était difficile de proclamer un principe plus sage et de rendre un plus éclatant hommage au grand dogme républicain de la souveraineté populaire et de la liberté des citoyens.

Maintenant il y a incompatibilité manifeste entre le compromis de 1820 et celui de 1850. Le premier déclare qu'au delà d'une certaine limite géographique l'esclavage sera à jamais interdit ; le second décrète simplement qu'aux habitans seuls des territoires appartiendra le droit d'établir ou de prohiber l'esclavage. Ceux qui maintiennent que le compromis de 1850 n'invalide pas celui de 1820, prétendent que la dernière transaction ne devait s'appliquer qu'aux territoires que pourrait plus tard acquérir l'Union et nullement au domaine qu'elle possédait déjà.

La distinction nous paraît subtile, et nous regrettons de n'avoir pas, en ce moment, sous les yeux le texte même des lois de compromis de 1850. Si dans ces lois il est simplement déclaré que les habitans de tout nouveau territoire ont le droit d'insérer dans leur constitution une clause décrétant ou interdisant l'esclavage, il est évident que le nouveau principe s'applique à tous les territoires indistinctement et annulle virtuellement le compromis de 1820. Quant aux réserves qu'auraient pu faire certains membres du Congrès en 1850, nous n'en avons que faire.

D'ailleurs si la rédaction de la loi de 1850 n'est pas explicite, pourquoi le Sud hésiterait-il à accepter l'interprétation la plus favorable à ses intérêts ? L'opposition seule des freesoilers à l'application générale du dernier compromis devrait nous porter à le soutenir de toutes nos forces. Il a été bien établi dans les mémorables discussions qui ont eu lieu au Congrès en 1850 que celui-ci n'avait pas le droit de prohiber ou d'autoriser l'esclavage sur aucun point des Etats dans un territoire. Mais le compromis du Missouri est pourtant une reconnaissance de ce droit. Pourquoi n'en pas conclure que le compromis de 1850 annule celui du Missouri ? C'est notre avis et nous n'en changerons que lorsqu'il nous sera prouvé par les termes mêmes de la loi de 1850 que le nouveau principe ne devait s'appliquer à tous les territoires indistinctement.

Des hommes que nous honorons et au talent desquels nous rendons hommage, professent, nous le savons, une opinion contraire ; mais en général les whigs et les démocrates du Nord qui ne nous sont pas absolument hostiles, envisagent la question sous le même point de vue que nous. Voici, par exemple, des résolutions qui ont été dernièrement adoptées par le club national des jeunes gens de New-York :

[illegible]

BULLETIN EUROPEEN.

Nos journaux européens apportés par l'Arabia nous sont parvenus hier. Ils vont jusqu'au 21 janvier pour Londres et Liverpool et jusqu'au 19 pour Paris. Les feuilles de cette dernière ville discutent sur la gravité des pertes éprouvées par les Russes et par les Turcs dans les dernières rencontres qui ont eu lieu à Citale, à trois lieues en avant de Kalafat. Chacune donne ses chiffres.

Le Journal des Débats dit qu'on s'est très vaillamment battu des deux côtés, et que des deux côtés aussi on a fait des pertes considérables. On sait de reste que les Russes, et ils ne sauraient dans cette circonstance, accusent un chiffre de 4,000 blessés et de 1,000 morts, parmi lesquels un grand nombre d'officiers et le général Tolmatch. Un autre officier général russe, le général Anrep, serait aussi au nombre des blessés. Le Constitutionnel cite un autre parmi les blessés le général russe Semiakoff. Le Constitutionnel ajoute que, quelle que soit la perte des Turcs, il est certain que dans ces affaires l'avantage est resté à ces derniers.

Le Pays continue à dresser le bilan des armées européennes. Voici l'effectif des troupes autrichiennes.

L'infanterie a 62 régimens de ligne à 4 bataillons de 1,200 hommes par bataillon, ce qui donne, pour le pied de guerre, 3 bataillons par régiment à 900 hommes par bataillon ou 2,400 hommes par régiment ; total : 173,600 fantassins de ligne. 25 bataillons de chasseurs à 1,000 hommes à l'effectif donnent chacun 700 combattans ; total : 16,500 soldats. Un régiment de chasseurs tyroliens à 4 bataillons, 1 régiment de pionniers à 4 bataillons, 1 bataillon de canonniers et 5 bataillons de garnison ; total : 16 bataillons à 700 hommes, ou 13,300 hommes. Récapitulant ces forces, nous trouvons un total général d'environ 209,000 fantassins.

La cavalerie a 8 régiments de cuirassiers et 7 de dragons à 6 escadrons, 11 de hulans et 12 de hussards à 8 escadrons. C'est donc 274 escadrons à l'effectif, en retirant 36 escadrons de dépôt et admettant que chacun des 238 autres, soit à l'effectif en moyenne de 170 chevaux, peut donner 140 hommes montés, nous trouverons environ 30,000 cavaliers.

L'artillerie est divisée en 5 régiments seulement, chacun d'eux subdivisé en 134 batteries, avec un matériel de 792 bouches à feu. Chaque régiment peut mettre en ligne 15 batteries à 6 bouches à feu par batterie ou 480 canons ou obusiers. Le régiment d'artillerie se décompose en 4 bataillons, ou de ces bataillons à 4 compagnies, les trois autres... [illegible]

Deux régiments de génie, formant 5,000 hommes à l'effectif, 6,000 hommes de train et 8,000 chevaux, donneront encore 8,000 combattans et 4,000 chevaux.

L'armée autrichienne peut donc mettre sur pied, prête à faire la guerre, 209,000 fantassins, 30,000 cavaliers, 23,000 canonniers, 5000 soldats du génie, 6000 du train, ou 268,000 combattans... [illegible]

Les dernières lettres de Russie et de Pologne... [illegible]

On attend toujours la réponse du czar à la dernière note des quatre puissances, c'est-à-dire à leur ultimatum, car c'est la signification qu'on donne à cette note. Le Pays croit qu'il se...

rait téméraire de dire à l'avance quelle sentiment inspireront la résolution du czar et de prévoir s'il se laissera dominer par son ambition ou pour le désir de rassurer l'Europe.

L'Assemblée nationale est plus affirmative. Elle revient à ses pacifiques chimères ; on croyait la guerre imminente, mais aujourd'hui les choses paraissent avoir changé d'aspect, et l'espérance d'une solution pacifique commence à renaître. Tel est l'avis de l'Assemblée nationale, qui appuie son espérance sur une prétendue résolution de l'empereur de Russie. Le czar, d'après l'Assemblée nationale, ne regarderait pas l'entrée des flottes françaises et anglaises dans la mer Noire comme un cas de guerre, attendu que les traités qui ferment le Bosphore et la mer Noire aux navires de guerre ne s'appliquent qu'au temps de paix.

Le Pays conclut en ces termes :

«En résumé, une dernière démarche pacifique est faite auprès de la cour de Saint-Pétersbourg. Si elle échoue, il ne restera plus à l'Europe que la preuve irrécusable d'une ambition que rien ne peut arrêter, le juste sentiment d'une injure reçue et le devoir de rétablir par la force la paix qu'elle n'aura pu rétablir par la persuasion.»

Le Bulletin de Paris, correspondance lithographiée adressée aux journaux des départements, et qui est au moins aussi gouvernementale que le Constitutionnel et le Pays, publie les lignes suivantes :

«Nous avons lieu de penser que rien n'est changé quant à la situation extérieure, c'est-à-dire qu'il faut s'attendre à voir l'empereur de Russie persister dans son refus d'accepter les négociations proposées par les puissances médiatrices.

«On va même jusqu'à dire que le cabinet de Saint-Pétersbourg, très irrité de la note si calme et si modérée de M. Drouyn de l'Huys, ne répondra pas officiellement aux documens diplomatiques envoyés de Constantinople, de Paris et de Londres ; une circulaire de M. de Nesselrode aux chancelleries russes d'Europe ferait connaître l'intention où est le czar de continuer la guerre jusqu'à ce que la Turquie consente à s'entendre directement et uniquement avec lui pour la solution de la question orientale.»

La levée des marins qui a lieu en ce moment en France, comprend les hommes de vingt à quarante ans n'ayant pas quatre ans révolus de service, est une mesure commune à tous les ports de mer. La Gazette annonce que déjà des feuilles de route ont été délivrées par l'inscription maritime du port de Bordeaux.

Le Pays fait un long article sur les forces militaires dont la France peut disposer en ce moment. L'infanterie française se compose de cent régimens à trois bataillons, de vingt bataillons de chasseurs à pied, de trois régimens de zouaves, de deux de la légion étrangère, de trois bataillons de tirailleurs indigènes, de trois d'infanterie légère d'Afrique, et enfin de quelques compagnies de vétérans et de discipline.

L'infanterie française prête à entrer en campagne, en laissant en France des cadres de dépôt, peut, selon l'estimation du Pays, être évaluée à deux cent quarante bataillons de guerre, ou deux cent quarante mille hommes.

La cavalerie se compose de douze régimens de réserve, de vingt de cavalerie de ligne, de vingt de cavalerie légère, tous à cinq escadrons, et huit autres régimens de cavalerie légère, tels que chasseurs d'Afrique, spahis et guides.

Les troupes à cheval donnent trois cents escadrons. La force de la cavalerie prête à entrer en campagne doit être évaluée à trente-trois mille hommes.

L'artillerie compte quatorze régimens à seize batteries, plus un régiment de pontonniers de douze compagnies, treize compagnies d'ouvriers militaires, quatre escadrons du train des parcs et cinq compagnies de canonniers vétérans.

Chaque batterie de campagne se compose de six bouches à feu de huit ou de douze, dont deux obusiers ; chaque régiment peut fournir en personnel et en matériel dix batteries sur pied de guerre. La force de l'artillerie mobilisable immédiatement est de vingt-huit à trente mille hommes et de trois cent soixante bouches à feu.

Il y a en outre les troupes du génie, qui forment trois régimens à deux bataillons, ou six mille hommes.

La force totale active de la France prête à entrer en campagne serait donc de près de trois cent mille hommes et de soixante mille chevaux.

On lit dans le Daily News :

«Nous sommes aujourd'hui en mesure d'annoncer que lord Redcliffe et le général Baraguey d'Hilliers, représentans de l'Angleterre et de la France, ont adressé au gouverneur de Sébastopol la communication officielle suivante :

Au gouverneur de Sébastopol.

«Conformément aux ordres de nos gouvernements, l'escadre anglaise (française), de concert avec celle de France (d'Angleterre), est sur le point de faire son apparition dans la mer Noire. Ce mouvement a pour objet de protéger le territoire ottoman contre toute agression ou acte hostile. J'en informe Votre Excellence afin d'empêcher toute collision tendant à troubler les relations amicales existant entre nos gouvernements, relations que je désire conserver, et que, sans nul doute, Votre Excellence a non moins à cœur de maintenir.

«Je serais, en conséquence, heureux d'apprendre que Votre Excellence, animée de ces dispositions, a jugé utile de donner à l'amiral commandant les forces russes les instructions nécessaires pour prévenir tout incident de nature à troubler la paix.»

«Radcliffe, Baraguey d'Hilliers.»

«Les représentans des deux puissances espèrent que S. Exc., à Sébastopol, donnera à l'amiral qui commande dans la mer Noire des ordres tels qu'il ne puisse survenir aucun acte qui pourrait mettre la paix en danger. Le mot est souligné dans l'original pour lui donner plus de force.

«Les ambassadeurs parlent franchement d'amitié, et ne feraient, après tout, qu'insinuer de la manière la plus courtoise que leurs saluts amicaux ne peuvent changer de nature qu'autant que leur avis pacifique ne sera pas suivi. Pour prouver leur sincérité à cet égard, nous avons reçu le programme (s'il nous est permis de l'appeler ainsi) des arrangemens pris pour la promenade navale que doivent faire dans la mer Noire les détachemens des flottes anglaise, française et turque.

«Le vaisseau de S. M. la Retribution a été chargé de porter à Sébastopol la lettre citée plus haut, et à bord de ce bâtiment était un officier français porteur de la dépêche de son propre ambassadeur. Outre cette mission de bâtiment parlementaire, le vaisseau la Retribution avait, dit-on, celle de réclamer la mise en liberté de certains sujets britanniques retenus prisonniers par les Russes, ces sujets étaient les mécaniciens du Medora-Tajaret, vapeur égyptien, capturé par Nachimoff, ainsi que le savent déjà nos lecteurs.

«On n'a regardé, à Constantinople, la Retribution que comme un simple avant courrier, car d'après une décision d'une conférence tenue à bord du vaisseau-pavillon, il avait été résolu que l'escadre de la mer Noire se composerait des vaisseaux dont suivent les noms :

«La flotte anglaise devait fournir : le Queen, le Britannia, le Bellérophon, le Rodney, l'Albion, la Vengeance, le London, l'Agamemnon, le Sans Pareil, le Terrible, la Retribution, le Furious, le Tiger et le Firebrand ; 14 bâtimens en tout.

«Les Français devaient fournir à la flotte de la mer Noire les beaux vaisseaux la Ville de Paris, le Friedland, l'Iéna, le Jupiter, le Jemmapes, le Henri IV, le Charlemagne, le Mogador, le Sané, le Magellan et le Descartes ; en tout 12 bâtimens.

«De leur côté, les Turcs devaient envoyer cinq vaisseaux, le Taif, le Feizi Bahri, le Medjdec, le Chaaki Chads et le Mukhari-Surur, contenant 10,000 hommes de troupes et des munitions de guerre. On ne voit pas bien clairement si ces soldats devaient être simplement transportés à Battoum ou ailleurs, ou être employés à quelque autre service.

«Le messager à bord de la Retribution était probablement accompagné d'un état de la force navale combinée ainsi préparée à l'action. S'il en est ainsi, nous pouvons être certains que Nachimoff s'en tiendra à l'avis que lui ont donné les deux ambassadeurs, et aura soin de rester derrière les murailles et les batteries de la forteresse où il s'était réfugié après avoir consommé le massacre de Sinope. Il est extrêmement probable que telle sera la prudente décision de l'amiral russe, après qu'il aura reçu la nouvelle de ce qui s'est passé à Kalafat et ailleurs, et l'effet n'en pourra se faire sentir d'une manière plus remarquable sur l'autocrate, son maître.

«La perte des Russes à Citale, l'ordre donné par les puissances occidentales à Nachimoff de rester renfermé à Sébastopol, les 10,000 hommes de troupes turques fraîches transportés en Asie par la mer Noire au point où ils doivent opérer activement, la facilité avec laquelle ont été culbutées des troupes de Cosaques pour se battre contre le czar (la croix et le croissant, ainsi que le dit notre correspondant, apparaissant côte à côte sur les bannières, c'est là un signe remarquable des temps), tout cela, certes, sera pour l'autocrate un motif de s'arrêter avant de pousser les choses à des extrémités encore plus rigoureuses.

«Ces opérations actives, si on les avait commencées lorsque le Pruth fut menacé, nous eussent assurément épargné toute probabilité de guerre. Toutefois, bien qu'elles soient faites aussi tard, si elles sont soutenues avec énergie, elles peuvent nous donner la paix. Le czar n'a pas cessé de se montrer tel qu'il est. Nulle règle ou obligation morale ne pouvait l'enchaîner. Il ne connaît que la force. Maintenant que la force semble réellement l'étreindre, il peut citer deux vers d'un certain poète anglais : Refuser, quant à présent, le combat, et céder.»

DEPECHE TELEGRAPHIQUE
Transmise à l'Abeille.

Bâton-Rouge, 14 février—Après de longs débats, la loi relative aux hypothèques tacites a été rejetée. Les votes se sont partagés comme suit : 37 non, 27 oui.

Résolution de M. Jordan, blâmant le gouvernement de n'être pas intervenu pour empêcher l'abolition de l'esclavage dans l'île de Cuba—Soumise au comité des relations fédérales.

L'acte pour augmenter le salaire du greffier de la Première Cour de District, a été lue une troisième fois.

Mme Sontag.—On nous prie d'annoncer que la vente des billets pour le troisième concert de Mme Sontag commencera ce matin à 6 heures et demie.

CONGRES.

Sénat, 7 février—Le bill accordant des terres à la Louisiane pour aider la compagnie du chemin de fer des Opelousas à achever cette voie jusqu'à la frontière du Texas, été pris en considération, et la suite du débat remise à une autre séance.

Le bill de Nebraska est appelé, mais M. Everett ayant exprimé le désir de prendre la parole sur cette mesure, la discussion a été remise à un autre jour.

Chambre des Représentants—Le bill de déficit est pris en considération. M. Clarke présente un amendement faisant une allocation de $10,000 pour préparer une statistique de l'agriculture. Adopté après un long débat.

La Chambre s'ajourne.

Départ de l'Ohio—Le steamer Ohio est parti de New-York, lundi de la semaine dernière, pour Aspinwall, avec la malle la plus forte qui ait encore été expédiée en Californie, et environ 570 passagers. Le navire était parfaitement chargé.

TEXAS.

Par les arrivages de Galveston nous avons reçu des journaux du Texas d'une date récente. La Législature siégeait encore ; plusieurs bills importants. Un projet de loi pour le paiement de la dette de l'ancienne république a donné lieu à de longs débats, mais n'a pas encore été mis aux voix.

Ole Bull.—Une nombreuse assistance se pressait hier dans la salle de l'Institut des Artisans et a prodigué ses applaudissemens au grand artiste norvégien. Il faut que le talent d'Ole Bull soit bien réel et bien populaire pour que la concurrence de Mme Sontag, qui, hier soir aussi, donnait un concert, n'ait pas empêché la foule de se porter au Mechanic's Hall. Nous avons déjà à plusieurs reprises dit toute notre pensée sur le mérite artistique d'Ole Bull. Quant à Strakosch, nous l'avons retrouvé ce qu'il était à ses débuts, correct, élégant, net, brillant. Son jeu délicat ne manque jamais d'être accueilli par de chaleureux applaudissemens. Mlle Adeline Patti a partagé avec les deux maîtres que nous venons de nommer les honneurs de la soirée. Ce jeune prodige a chanté comme peut seule chanter un artiste dont le talent a été mûri par de longues études, et elle n'a pas encore dix ans. Le second concert d'Ole Bull aura lieu ce soir.

Second concert de Mme Sontag.—Le second concert de Mme Sontag a eu lieu hier, et nous a paru plus brillant encore que le premier. La foule n'était ni moins grande ni moins enthousiaste. Nous réservons pour un autre jour l'appréciation de la manière de la grande artiste, et nous nous bornons à constater aujourd'hui l'immense succès qu'elle a obtenu. Le jeune Camille Urso a partagé avec Mme Sontag les honneurs de la soirée. Cette enfant est réellement un prodige de goût et de sentiment musical. MM. Pozzolini, Rocco et Alf. Jaël ont été parfaitement accueillis.

Victor Gerber.—Le concert que doit donner vendredi, au Mechanic's Hall, ce jeune et remarquable violoniste sera, selon toute probabilité, un des plus brillans de la saison. Gerber sera secondé par quelques-uns des principaux pensionnaires de M. Boudousquié et par tout l'orchestre du théâtre d'Orléans. Il a, dit-on, un remarquable talent. C'est un notre un Louisianais et à ce titre il a droit à nos sympathies et à nos encouragemens. Allons tous vendredi lui souhaiter la bienvenue dans sa ville natale.

Concert de Jullien—Le premier concert de Jullien a positivement lieu samedi prochain. On peut s'attendre à quelque chose de grandiose et de gigantesque. Jullien fait de la musique colossale, et ses concerts ne ressemblent nullement à ceux des autres artistes. Il procède par masses instrumentales comme Napoléon procédait par masses armées. C'est la stratégie de ce dernier transporté dans l'art musical. Jullien emporte son public d'assaut ; il ne lui donne pas le temps de la réflexion ; il l'attaque de front, le surprend, le confond, et en est maître avant même que celui-ci soit revenu de son ébahissement.—Jullien a sous ses ordres toute une armée de très habiles instrumentistes, et il est secondé par Mlle Anna Zerr. Avec de pareils auxiliaires et le talent très connu du directeur, le succès est immanquable.

CHRONIQUE LOCALE.

Affaire Pandelly—Comme quelques-uns de nos lecteurs ont exprimé le désir de savoir exactement le verdict rendu lundi soir dans l'affaire Pandelly, nous allons le reproduire ici d'après une copie certifiée qui nous a été livrée par le député greffier Gilmore. Nous traduisons littéralement de l'anglais :

"13 février 1854.

"Nous, le jury, rendons un verdict en faveur du demandeur sans dommages.

"CHARLES F. CARUTHERS,
"Président."

Premier District.

Une victime—Daniel G. Pickens a déclaré hier au recorder Winter qu'il est arrivé de Natchez à la Nouvelle-Orléans, à bord du bateau à vapeur Princess, et avait sur lui une somme de $2,200 en argent et en traites. Le nommé M'Gregor, joueur de profession, le conduisit dans une maison, rue de la Commune, et là, aidé d'un monsieur Nelson, lui enleva tout ce qu'il avait. Gregor a été arrêté et a fourni un cautionnement de $2,500 pour répondre de sa comparution lorsque l'affaire sera appelée.

Acquittés—Les individus qui ont été arrêtés, à la demande du coroner, sous prévention d'avoir trempé dans le meurtre de l'homme qu'on a recueilli mourant sur le trottoir, près de l'hôtel Alabama, ont subi hier un interrogatoire devant le recorder qui, après avoir entendu les témoignages, a ordonné qu'ils fussent mis en liberté.

Faux prétextes—Francis Mitchel, accusé d'avoir obtenu $1000 en se servant de faux prétextes, comparaîtra le 20 du courant devant le recorder.

Suspects—Frank Stewart que la police soupçonne et sur lequel on a trouvé des instrumens de voleur, n'ayant pu donner un cautionnement de $1000, a été condamné à une amende de $50 et envoyé pour trois mois à la maison de travail.

—J. W. Anthony a été condamné à payer une amende de $30 pour port d'armes cachées.—Pat O'Sullivan est accusé par Th. Brown d'avoir contrefait sa signature et tiré un mandat sur Horace, Bean & Co. de la somme de $300. Cette affaire sera appelée le 23 de ce mois.

—Fred Diebert est accusé par Peter Windler d'avoir malicieusement tué sa chèvre, contrairement à la paix et à la dignité de l'Etat.

—James Brannon, contre lequel W. Murphy a porté plainte, comme l'ayant frappé, a fourni un cautionnement de $200 pour garder la paix.

—Nous avons commis une erreur à l'égard de l'officier de police accusé d'assaut sur M. Pitdiort. Michael Carey a été honorablement déchargé, et Develin seul a été envoyé devant la Première Cour de District.

FEUILLETON.

LA FAMILLE JOUFFROY,

Roman par M. EUGENE SUE.

VIII.

Aurélie, après être restée un instant au seuil de la porte, s'avança timidement, et dit en s'adressant aux deux époux :

—Excusez-moi d'être entrée indiscrètement peut-être, mais, en passant devant la porte du salon, j'ai entendu des éclats de voix, et je...

—Sais-tu ce qui arrive ? Ton père ne veut pas que tu te maries avec M. de Villetaneuse.

A ces mots de sa mère, qui ruinaient si brusquement ses plus chères espérances, Aurélie éprouva un tel saisissement qu'elle pâlit, chancela et fut obligée de s'appuyer au dossier d'un canapé. Madame Jouffroy, alarmée, la voyant presque défaillante, courut à elle, la prit dans ses bras, et, s'asseyant sur ses genoux, comme on y asseoit un enfant, elle l'étreignit passionnément et mêla ses larmes aux siennes.

Cette femme, dominatrice jusqu'à la dureté, vaniteuse jusqu'à la complète aberration de sens commun, sentait en ce moment son cœur déchiré par la douleur de sa fille, et elle lui dit d'une voix entrecoupée :

—Ma chérie, ne pleure pas ainsi, je t'en supplie, calme-toi, mon Dieu ! c'est la première fois que je te vois éprouver un vrai chagrin. Ah ! je ne croyais pas qu'on pût souffrir autant en voyant souffrir son enfant !

—Oh ! maman,—reprit Aurélie en sanglotant et serrant convulsivement sa mère contre son sein,—tu es bonne, toi.... tu es bonne !

Et toutes deux restèrent ainsi enlacées.

A ces mots d'Aurélie : Tu es bonne, toi, maman ! monsieur Jouffroy éprouva une peine cruelle. Il était donc méchant, lui ? Altéré, muet, désespéré, l'excellent homme regardait sa femme et sa fille, qu'il adorait, abîmées dans leur chagrin et le laissant à l'écart. Hélas ! lui aussi voyait pour la première fois, en proie à une véritable douleur, sa fille toujours jusqu'alors souriante, idolâtrée ! Lui aussi, il ressentait pour la première fois ce mal qu'on endure en voyant souffrir son enfant ; pour la première fois enfin, il voyait sa femme plongée dans une affliction profonde. Leur vie avait été jusqu'alors si paisible, si heureuse ! Incapable de résister plus longtemps à ses fermes et sages résolutions, s'étourdissant sur la question de la dot, et cédant à la faiblesse habituelle de son caractère, il se rapprocha de sa femme et de sa fille, s'agenouilla devant elles et leur dit d'une voix suppliante, en tâchant de saisir leurs mains afin de les baiser :

—Aurélie.... Sophie.... ne me repoussez pas ; pardonnez-moi si je vous ai affligées, c'est involontairement.

—Laissez-nous, laissez nous !—reprit madame Jouffroy, non plus avec un accent impérieux et irrité, mais avec un accent navrant. La douleur abattait cette femme altière ; la sincérité de son affliction porta un dernier coup à son mari, qui s'écria :

—Aurélie, ma fille chérie, puisque tu aimes le comte et qu'il t'aime, tu l'épouseras, je te le promets ; nous arrangerons les choses comme nous pourrons ; mais, par pitié, ta mère et toi, ne me repoussez pas, ne me désespérez pas !

A ces mots, toutes deux tournèrent vers lui leurs visages baignés de larmes ; il lut sur leurs traits ce qu'il appelait son pardon, et les enlaçant alors toutes deux dans ses bras,

—Vous ne m'en voulez plus ? vous me pardonnez ! Je ne suis plus un méchant homme ?

—Toi, méchant ? Mon Dieu ! peux-tu croire que j'aie pensé cela ?—reprit Aurélie en essuyant ses pleurs ;—tu es ce que tu as toujours été, le meilleur des pères.

—Et d'une !—reprit le faible et excellent homme, ne se possédant pas de joie et baisant la main d'Aurélie.—Et l'autre, la maman, estce qu'elle ne sera pas aussi indulgente que sa fille ?—Et il cherchait aussi à prendre la main de sa femme, que celle-ci lui abandonna enfin en murmurant :

—Vilain Jouffroy, va !... Vois-tu, nous sommes trop bonnes !

—Ne dis pas cela, ne dis pas cela !—reprit-il en serrant dans ses mains celles de sa femme et de sa fille.—Enfin, la paix est faite ; plus de chagrins, plus de larmes !

—Non, non, mon ami ; puisque tu es raisonnable, nous serons heureux comme par le passé.

—Oh ! merci, merci à vous deux ! Si vous saviez combien j'ai souffert ! Quel martyre durant ces quelques instans où je vous voyais là, pleurer en me repoussant !... Je l'avoue, pauvre Mimi, j'ai été trop vif envers toi, j'ai eu tort ; mais que veux-tu... cette dot m'avait...

—Ne parle plus de cela, j'arrangerai la chose, ne te tourmente pas.

—De quelle dot, maman ? quelle dot ?

—Il s'agit d'affaires, mon enfant ; tu n'y entends rien : cela ne te regarde.—Et, s'adressant à son mari, Je te le répète, j'arrangerai la chose à ta satisfaction.... me comprends-tu ? à ta complète satisfaction.... Est-ce clair ?

—Mais, comment ?....

—Laisse-moi faire !

—Ah ! si cela se pouvait !

—Cela se peut ; cela sera. Sois tranquille, tu n'auras rien, absolument rien à te reprocher !

—Bien sûr ?

—Je te le promets !

—Après cela, Mimi, je sais que quand tu as quelque chose dans la tête, ça y est bien,—reprit monsieur Jouffroy, enchanté de voir sa femme se charger de résoudre la question de la dot, de façon à ce qu'il n'ait pas à se reprocher aucune injustice, quoiqu'il ne devinât pas par quel moyen l'on pouvait arriver à ce résultat ; mais, grâce à sa confiance profonde dans sa femme, il se sentait délivré d'un grand poids.

—Ah çà ! maintenant,—reprit madame Jouffroy,—il ne faut pas oublier que monsieur le comte nous prie à souper ce soir.....

—Ce soir !—dit Aurélie, confuse et radieuse, de cette joie et de ce bonheur.—Il viendra ce soir ?

—Oui.... tu l'aimes donc bien ?

—Ah ! maman, papa !.... je n'osais l'avouer, mais depuis.... je ne songeais qu'à lui ! Et je tâchais d'ai pensé à ne pas revoir Fortuné de....

—Eh bien, ma fille, c'est fini.... Il sera ici ce soir ton comte, et tu seras, ce qu'il a pris auprès de toi, ton parti de son bonheur.

—Tu me l'as dit, maman, et cette parole m'a rendue heureuse.

—Tu sais tout ce qu'il en est ; ne pensons plus à cela, c'est fini ! Et maintenant, dépêchons-nous, il est tard ; il faut, mon enfant, songer à ta toilette. Toi, Jouffroy, va-t'en donner les bougies des meubles du salon, la gaze de lustre et des candélabres, et veiller à ce que l'on mette des bougies neuves partout.

—Oui, Mimi, et j'en allumerai la fin d'avance, pour que ça ne fume pas comme ce matin.

—Il faudra aussi dire à Pierre de mettre sa redingote neuve pour ouvrir la porte ; tout cela, de bonne heure, afin que la salle à manger ne soit pas rangée quand ces messieurs entreront.

—Mon Dieu ! maman, il serait trop tard pour avoir le coiffeur. Voilà qu'il est déjà quatre heures.

—Marianne et moi nous te coifferons, sois tranquille ; il ne s'agit pas d'une coiffure de bal.... Avec tes beaux cheveux ondés en bandeaux et une tresse, tu seras toujours charmante.... Ah ! mon ami, j'oubliais ! Il te faut tout de suite écrire aux Richardet pour leur demander de venir ici ce soir ; je veux passer la soirée avec eux, avant que toutes les dames Richardet, qui feront sonner si haut l'avantage de recevoir dans leur société un comte et une marquise, les trouvera ce soir chez nous. Et quand elles sauront pourquoi ils y sont, elle sera capable d'en crever de jalousie. Tant mieux ! Allons, Aurélie, va vite tout préparer pour ta toilette, et dis à Marianne de venir me parler dans ma chambre.

—Oui, maman.

—Et toi, mon ami, fais vite enlever les housses du salon.

—Afin que ce soit plus tôt fait,—dit monsieur Jouffroy en ôtant sa redingote,—je vais me charger de ce soin, et j'aiderai Pierre à tout ranger ici.—Puis, le digne homme ajouta tout bas :—Je vais me mettre en quatre pour contenter Mimi, et j'obtiendrai que mon pauvre ami Roussel revienne à la maison comme par le passé.

—Ah !—Si madame Jouffroy,—et les rafraîchissemens ? Il faudra des gâteaux, un fromage glacé ; cours chez le glacier et chez Félix ; Pierre arrangera le salon.

—Très bien, Mimi,—répondit monsieur Jouffroy en reprenant et vêtissant à la hâte sa redingote, qu'il venait de quitter afin d'être plus à l'aise.—Je cours chez le glacier.

Quelques instans après, madame Jouffroy, qui finissait d'écrire sa lettre d'invitation aux Richardet, vit entrer Marianne dans sa chambre à coucher.

IX.

Marianne, après avoir entendu sa sœur promettre sa main à Fortuné Sauval, venait d'apprendre que ce mariage était rompu ; aussi, se rappelant les paroles de la tante Prudence, se disait-elle, avec l'égoïsme inséparable de l'amour :

—Le refus d'Aurélie plongera Fortuné dans une douleur profonde ; il sentira le besoin de consolations, d'affection. Peut-être me sera-t-il donné d'adoucir un peu sa peine, à force de témoignages d'intérêt et d'attachement.

—Ma chère Marianne,—lui dit affectueusement sa mère en lui faisant signe de s'asseoir à côté d'elle,—nous avons à causer très sérieusement ensemble.

—Maman, je t'écoute.

—Tu sais que ta sœur a retiré la promesse qu'elle avait faite à Fortuné ?

—Oui, maman.

—Il se présente pour Aurélie un parti superbe, inespéré : monsieur le comte de Villetaneuse la demande en mariage ; le roi signera au contrat ; enfin, c'est magnifique.

—Elle vient de me raconter cela. Si tu savais, maman, combien elle est heureuse, cette chère Aurélie !

—Je le sais, je sais aussi que tu es une excellente fille et que tu adores ta sœur.

—C'est tout simple.

—Certainement, et rien ne te coûterait, j'en suis sûre, pour assurer son bonheur.

—Oh ! non, rien.

—Hé bien ! mon enfant, tu peux beaucoup pour le bonheur de ta sœur.

—Moi, maman ?

—Oui.

—Je ne te comprends pas.

—Je m'expliquerai plus clairement tout à l'heure. Mais, dis-moi, je me suis, ainsi que ton père, aperçue depuis longtemps du peu de goût que tu as pour le monde et de ton penchant à la retraite. Car enfin, quelle est ta vie ici ? Tu ne sors presque jamais avec nous ; cela te convient, rien de plus naturel. Tu n'aimes pas la toilette, et pourvu que tu aies une robe chaude en hiver, légère en été, peu t'importe sa couleur et qu'elle soit taillée comme un sac, puisque ta seule modestie et la simplicité en personne. Ta seule distraction, lorsque tu es libre, est de t'occuper à broder ou à coudre dans ta chambre ou dans celle de ta tante Prudence ; ce n'est guère récréatif ; mais encore une fois, cela te plaît, rien de mieux. Aussi, voyons, ma petite Marianne, sois franche ; avoue que plus d'une fois tu as pensé à te retirer dans un couvent.

—Moi, maman ?—répondit Marianne avec stupeur,—moi !

—Ne t'en défends pas.

—Je vous assure que....

—Hé ! mon Dieu ! je te devine : tu crains qu'une pareille résolution nous fasse douter de ta tendresse pour nous. Non, non, mon enfant, rassure-toi. D'abord, je l'ai dit, pour rien au monde, je ne voudrais contrarier tes goûts. Et puis, si tu entrais au couvent, cela serait au mieux pour ta sœur. Voilà pourquoi je te disais tout à l'heure que tu pouvais beaucoup pour son bonheur. Ecoute-moi bien, tu vas comprendre cela tout de suite.

—Oui, maman,—reprit Marianne abasourdie.—Je t'écoute.

—Mais d'abord il faut me promettre une chose....

—Laquelle, maman ?

—De ne pas dire un mot à ta sœur de notre entretien ; c'est une preuve de grande confiance que je te donne ; me promets-tu d'être discrète ?

—Oui, maman.

—Je compte sur ta parole. Tu sauras donc que monsieur le comte de Villetaneuse apporte en mariage à Aurélie huit cent mille francs. Tu le vois, c'est superbe. Il soit de là qu'il est en droit d'attendre d'Aurélie une pareille dot, parce que ta sœur, une fois comtesse et plus tard ambassadrice, figure-toi qu'elle sera un jour ambassadrice !—sera lancée dans le plus grand monde, ta sœur doit, comme tous les gens de son rang, avoir une voiture, des diamans, de ravissantes toilettes, un hôtel pour recevoir la belle société de son mari. Or, tout cela coûte beaucoup d'argent... beaucoup, tu comprends bien, n'est-ce pas, mon enfant ?

—Certainement....

—Eh bien ! pour que nous puissions donner à Aurélie huit cent mille francs de dot, il faut que, toi comme nous, chacun y mette du sien ; c'est pour ta sœur un si magnifique mariage, que, pour l'assurer, aucun sacrifice ne doit nous coûter à nous ; moi et ton père, nous irons probablement demeurer notre dépense ; il est probable que nous nous mettrons en pension chez notre gendre et nous nous contenterons d'un petit appartement dans son hôtel, afin de n'être pas séparés de ta sœur. Ah dame !—ajouta naïvement, sincèrement madame Jouffroy,—quand on aime ses enfans, il faut savoir se sacrifier. Tu le vois, pour te prêcher d'exemple ; il ne s'agit pas même pour toi d'un sacrifice, puisque par goût, tu préfères la vie du couvent. La position que nous aurions à payer pour toi dans l'un de ces établissemens sera peu de chose, de sorte que, à ayant plus qu'Aurélie à doter, nous pourrons lui donner ces huit cent mille francs ; c'est enfin comme si nous n'avions qu'une fille.

—Oui, ma mère,—répondit Marianne, pouvant à peine contenir ses larmes ;—en effet, vous agissez comme si vous n'aviez qu'une fille.

—Absolument, car tu sens bien que, s'il avait été dans tes goûts de te marier, nous ne pouvions, sans une injustice criante, te donner une dot moindre que celle de ta sœur ; or, comme il nous est impossible de donner huit cent mille francs à Aurélie et autant à toi, le mariage dont il s'agit n'aurait pas lieu, et ta pauvre sœur eût été capable de mourir de chagrin. Heureusement ton entrée au couvent arrange tout. Je vais aller dire à ton père que c'est une affaire convenue entre nous. Embrasse-moi, tu es une excellente fille.

—Maman, excusez-moi, mais....

—Mais ?....

—Vous vous êtes méprise.... vous vous méprenez sur mes intentions....

—Comment cela ?

—Je n'ai pas, je n'ai jamais eu la pensée d'entrer au couvent. Doutez ma sœur aussi richement que vous le voudrez, je ne suis jalouse que de votre affection. Je vous demande seulement la permission de vivre auprès de vous, comme par le passé, moins encore peut-être, car je sens combien je serais déplacée dans la brillante société qui va désormais être la vôtre.

—Voilà du nouveau, par exemple ! Comment ! vous ne voulez plus entrer au couvent ?

—Mais, maman, encore une fois, jamais je n'ai eu cette pensée.

—Que vous l'ayez eue ou non, qu'est-ce que cela prouve ? Vous êtes décidée à vivre en recluse, pourquoi ne pas aller au couvent ? C'est donc de l'entêtement, un entêtement absurde, ou plutôt c'est de l'envie contre votre sœur. Vous voulez, méchamment, faire manquer son mariage.

—Ah ! un pareil reproche,—dit Marianne en fondant en larmes,—c'est trop, c'est trop, je ne le mérite pas !

—Vous le méritez !

—Mon Dieu ! je vous le répète, dotez ma sœur aussi richement que vous le voudrez, mais....

—Vous ne savez pas ce que vous dites. Est-ce que si vous ne vous faites pas religieuse, nous pouvons donner huit cent mille francs à votre sœur et à vous presque rien ! Tout le monde crierait à l'injustice ; tandis que si vous entrez au couvent, la chose est simple comme bonjour.

Mais changeant de ton et espérant obtenir par la douceur, par la persuasion, ce qu'elle craignait de ne plus obtenir par une autorité impérieuse, madame Jouffroy ajouta en câlinant sa fille :

—Hé bien ! j'ai eu tort. Non tu n'es pas jalouse de ta sœur, non, tu ne voulais pas faire manquer son mariage....Je conçois tout bas .... Mais, voyons, ma petite Marianne, raisonnons un peu ; tu l'avoues toi-même, tu es décidée à vivre encore plus retirée que par le passé.... Alors, qu'est-ce que cela peut donc te faire d'entrer au couvent ?

Marianne n'osait et ne pouvait dire qu'en entrant au couvent, elle perdait tout espoir de revoir Fortuné. Puis, malgré la préférence dont elle se voyait, surtout en ce moment, victime, elle aimait ses parens, sa mère, sa sœur... [illegible]

—Oui, c'est ce que nous verrons, mademoiselle !... [illegible]

—Vous êtes une insolente ! Retirez-vous, et...

(A continuer.)

EUGENE SUE.

Nous sommes priés d'appeler l'attention des commerçans sur une grande vente libérale et à crédit, de tabac à chiquer de la Virginie, qui se fera aujourd'hui à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Gravier, à 10 heures.

MM. Beard & May vendront à l'encan, aujourd'hui à midi, à l'Arcade de Banks, les esclaves appartenant à M. Minor Kenner. Les planteurs et le public pourront les voir ce matin, de bonne heure, au no 136, rue des Magasins, après la rue Lafayette, côté droit en montant.

☞ L'attention des acheteurs est appelée à la vente de vitres, peintures &c. qui aura lieu par R. B. Sykes, au magasin de MM. Vredenburg & Co No 29, Vieille Levée, pour clôre des consignations, par ordre des manufacturiers. La vente commencera à 10 heures et demie. 15 fev

☞ Les amateurs de belles voitures sont invités à venir examiner le superbe assortiment qui se trouve actuellement au No 77, rue St Charles. La vente aura lieu à l'encan, samedi 18 courant, à 10 heures, par Morphy & Nevins.

☞ Les habitans, les propriétaires de presses à coton et autres sont avertis que la grande vente de Nègres appartenant à Minor Kenner, aura lieu mercredi à l'Arcade de Banks, par Beard & May. L'atelier se compose de 164 esclaves qui sont considérés comme des meilleurs de l'Etat. Les personnes qui désirent les voir peuvent le faire avant la vente.

Vente à crédit d'un bel assortiment de Marchandises de printemps.

☞ Nous sommes priés d'appeler l'attention des acheteurs sur la vente d'un assortiment de marchandises de printemps qui aura lieu sans réserve aujourd'hui, à 10 heures du matin, au magasin d'encan de Blache & Lamonot, No 77, rue de Chartres. Conditions à la vente. 15 fev

Ventes par MM. Beard & May.

15 février—184 nègres d'habitation, de prix.
18 février—Succession de W. M. Green—un terrain compris entre les rues Jacob, Bolls, Clio et Erato.
18 février—Succession de Mme Ann Elizabeth Whann—Actions de bateaux de remorques et domestiques de maison.
18 février—Succession de Catherine Kirk—Terrains dans la ville de Jefferson—Grand terrain et maison en briques dans la rue Robin.
Succession de Frederick Martz—Deux terrains dans la ville de Jefferson—Propriétés à la Nlle-Orléans et dans la ville de Jefferson, pour effectuer un partage entre les héritiers Justin Anthony Armitage et sa mère décédée, Emilie Pasbon.
19 fév—Vente positive d'une grande maison ; avec actions de la Banque des Citoyens.
21 fév—Vente du syndic des bijoux et montres du magasin d'horlogerie rue Canal, entre Royale et Bourbon.
25 février—Succession de Wm Berkley—Terrains améliorés à l'encoignure des rues Hercule et Melpomène.
Succession de Mme Jane Barnard—Terrains aux coin des rues Magasins et St-Joseph.
25 fév—Terrains vacants sur la rue Hercules, et maison de résidence rue Girod, ainsi que des résidences rue Annonciation. Terrains vacants et améliorés à l'encoignure des rues Constance et Edouard, pour un partage et règlements entre mineurs.

Vente dans le mois de mars.

2 mars—Bail, meubles, clientèle et installations du café Pearl, rue St-Charles.
4 mars—Succession de R. B. et J. L. Leach—Domestiques de maison—Succession du Dr A. Hester : une domestique de maison.
8 mars—Succession C. J. Beasley—Esclaves de valeur.
8 mars—Succession de Michael Dowling—Propriétés de la batture.—Succession d'Andrew Gray—4 lots de terre dans le 1er district avec les améliorations qui s'y trouvent—Succession de Michael Gallagher : Un lot de terre dans le 1er district avec toutes les améliorations qui s'y trouvent—Succession de Robert White : maison de résidence au coin des rues Claiborne et Cypress.
11 mars—Succession de James Dunn—Lots vacants et améliorés, dans le premier et le quatrième districts.
15 mars—Succession de Joseph Landis—Terres de choix, dans la paroisse de la Pointe-Coupée.
☞ Pour plus amples détails, voir les annonces.

Pour Voyer de la ville :
LOUIS PILIE,
Titulaire actuel, est candidat pour la même place.
Election, 27 mars.

☞ MIGUEL HERNANDEZ Jr. est candidat à la place de Recorder du Troisième District de la ville de la Nlle-Orléans. Il sollicite les suffrages de ses amis et de ses concitoyens. L'élection aura lieu le 27 mars prochain.

DEMANDE D'UNE DOMESTIQUE bonne cuisinière, blanchisseuse et sachant coudre. Il est inutile de se présenter si l'on n'a pas de bonnes références. S'adresser chez Louis Adam, rue du Canal, entre Tréme et Marais. 14 fev—20pa

AVIS.
La société qui existait depuis quelques semaines entre COUTOULAS & McDONALD pour l'exploitation du Restaurant situé au coin du Passage du Théâtre et de la rue Gravier, a été dissoute à partir d'aujourd'hui, 14 février 1854, à midi. B. D. COUTOULAS. 14 fev—3

VINS, EAU DE VIE, &c.
100 caisses vin de Sherry et Madère ;
100 caisses eau de vie Londres Dock et Otard ;
10 ... vin de Porto ;
10 pipes genièvre de Hollande ;
200 barriques vin de Catalogne ;
5-1 pipes Cognac ... 1re preuve ;
... de La Rochelle, Paul Barré ;
... Cognac Pinet, Castillon & Co ;
... de La Rochelle (United Proprietors) ;
... Calamy ;
... Cognac J. & A. Lafontaine ;
... J Morris ;
... J Augustin ;
10 ... vin de Malaga, sec ;
... de Porto, doux ;
... Crown Brand ;
50 caisses vins rouges diverses qualités ;
... muscat ;
... boîtes sardines ;
... barils vieux whiskey Monongahela et Bourbon,
... caisses cidre champagne gingembre et porter bière. En magasin et à vendre par
JOHN J. ADAMS & Co, Grocers. 22 Vieille Levée. 14 fev

ON demande un bon gommier et pâtissier français avec de bonnes recommandations. S'adresser à N. FERNANDEZ, 14 fev—3 No 2, Rte Levée ext. Crossman et Canal

CIGARES HAVANE—60,700 cigares Havane, venant d'arriver par la goélette Edwin Dorsey, comprenant un excellent assortiment de Regalias et de Londres des marques réputées El Merro, Cazador, Henry Clay, &c., à vendre par J M CABALLERO, 14 fev 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville

CHARBON A UNE PIASTRE.
COAL
CHARBON trillé expressément pour les familles, à vendre et à livrer à une piastre le baril, en n'importe quelles quantités. ROBERT MURPHY, 14 fev—3 62, Vieille Levée, Encoig. St Louis

CIGARES HAVANE—134,000 cigares Havane, venant d'arriver par le brick la Louisiana, comprenant des Londres, Galanes, Regalias, Media Regalia et autres bonnes marques, telles que Paz de España, Gutierres et Rica, à vendre par J. M. CABALLERO, 14fev 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville

HARENGS EN SAUMURE—200 barils en débarquement et à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 14 fev 29, Vieille Levée

MORUE—25 tambours, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 14 fev 29, Vieille Levée

INDIGO—25 serons Caraccas, et 10 caisses Manille, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 14 fev 29, Vieille Levée

GENIEVRE—10 pipes Ryshendes Stomabout, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 14 fev 29, Vieille Levée

PAPIER—30 caisses papier à lettres, français, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 14 fev 29, Vieille Levée

HUILE de baleine—200 gallons huile blanchie et raffinée, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 14 fev 29 Vieille Levée

Vente pour cause de liquidation, No 108, rue du Canal.
DESIRANT se retirer des affaires, Mme RINCK a l'honneur de prévenir les dames, qu'à partir de ce jour elle vendra, à prix coûtant, son bel assortiment de marchandises, consistant en broderies, dentelles, nouveautés, valenciennes, malines point d'Alençon, guipures, voilettes et châles, dentelle Chantilly, Cambray, etc., etc.
L'installation du dit magasin à vendre avec la continuation du bail.
Pour les conditions s'adresser sur les lieux. 7 janv—2 m

HUILE DE COLZA.
LES soussignés préviennent leurs amis et le public en général, qu'ils viennent de recevoir 500 gallons huile de Colza de la meilleure qualité.
Cette huile bonne pour toutes les lampes fines, se recommande surtout pour les Carcels et les modérateurs.
A vendre par FERBOS FRERES, 7 fev—30t 247 et 249, rue Royale, enc. Dumaine.

MADERE—95 barils imitation madère, 55 demi do véritable madère, A vendre par PAUL JUGE FILS & Co., 30 janv—6t 27, rue St-Louis.

LE COL. DE KORPONAY a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il a loué la belle salle des Lectures, au Odd-Fellows Hall, dans le but d'enseigner, à partir du 20 courant, toutes les danses modernes et à la mode.
M. Benedict Fischer, pianiste distingué, tiendra le piano.
Pour plus amples détails, s'adresser chez le Col. de Korponay, à l'Hôtel St. Louis, au St-Charles City Hotel, ou à la salle des Lectures.
17 jan—6f et 9f 3 pe

HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE, No. 98,
Entre les rues Perdido et Poydras.
CET établissement est maintenant dirigé par les Drs. A. MERCIER, No 150, rue du Canal, J. A. BRADBURY, à l'Hôpital.
☞ Chambres pour les personnes blanches et les personnes de couleur libres...... $1 à 5 par jour, Chambres pour les esclaves........ $2
Salles pour les esclaves............ $1
☞ Une pharmacie bien approvisionnée est attachée à l'établissement.
☞ Les ordonnances des médecins sont exécutées avec soin. 1er juil

U. A. POLLARD. C. W. POLLARD. ALF. ROUSSET
URIAH A. POLLARD & Co.,
No. 76, rue du Canal, entre Chartres et Levée.
NOUVELLE-ORLEANS.
IMPORTATEURS DE QUINCAILLERIE,
Parfumerie, Brosserie, Jouets, Peignes, Articles de Fantaisie.

MAGASIN DE LINGE FAIT,
36 rue de Chartres, 36.
LAGAY & LECANU, ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle et le public en général, qu'ils vendent à des prix très réduits leur magnifique stock de linge d'homme et d'enfant, pour hiver et printemps. Aussi un grand assortiment de lingerie de tout genre. 11 fév LAGAY & LECANU.

AVIS.
36 rue de Chartres 36.
80 DOUZAINES de chemises, toutes qualités, à vendre à très bon marché, pour clôre une consignation, par LAGAY & LECANU. 11 fév

AUX HABITANS SUCRIERS.
UNE personne compétente dans les travaux d'habitation et qui a fait dix ans de commerce ... plantation sucrière ... [illegible] S'adresser au bureau de l'Abeille. 11fev—6

EAU DE VIE—30 quarts de pipes Cognac ... [illegible] A vendre par P LORGES & GRATIAA, 11 fév No 69, rue de la Douane

E'N débarquement du navire Miles Marie ... [illegible]

Gants Jouvin ! Gants Jouvin !
LES soussignés viennent de recevoir par la voie du Nord :
Une caisse de Gants Jouvin assortis, gants pour hommes, diverses couleurs, paille, blanc et noir.
Gants pour dames, diverses couleurs, paille, blanc et noir.
En vente chez LION & PINSARD, 16 fév 66 et 68, rue Royale enc. Bienville

BAS—BAS—BAS.
300 DOUZAINES de bas de dames reçus par le navire Mortimer Livingston, du Havre.
200 douzaines de bas coton blanc pour dames.
100 do fil d'Ecosse do.
depuis $3 25 la douzaine.
En vente chez LION & PINSARD, 10 fév 66 et 68, rue Royale, enc. Bienville

BAS POUR FILLETTES
300 DOUZAINES de bas pour fillettes de tous les âges, reçus par le navire Livingston, du Havre :
100 douzaines bas blanc de coton ;
100 do do couleurs de coton ;
100 do de fil d'Ecosse, en vente chez LION & PINSARD, 10 fév 66 et 68, rue Royale, enc. Bienville

CORSETS—CORSETS—CORSETS.
RECU par le navire Mortimer Livingston, du Havre, et en vente chez les soussignés ;
36 douzaines de corsets pour dames
LION & PINSARD, 10 fév 66 et 68 rue Royale, enc. Bienville

JUS DE GROSEILLES.
RECU 300 litres jus de groseilles, en vente chez LION & PINSARD, 10 fév 66 et 68 rue Royale, enc. Bienville

BOUGIE—BOUGIE.
500 KOS. bougie de l'Etoile, qualité ordinaire, bon ordinaire, en vente chez LION & PINSARD 10 fév 66 et 68 rue Royale, enc. Bienville

HUILE DE COLSA—HUILE DE COLZA.
RECU par le navire Mortimer Livingston, du Havre, huile de Colza épurée, 1re qualité pour lampes Carcel et modérateur, en vente, au galon, chez LION & PINSARD, 10 fév 66 et 68 rue Royale, enc. Bienville

BOUGIES—200 boîtes bougies sperme chimique, à vendre par BRUGUIERE & Co, 16, rue Bienville 10 fév

TABACS—200 balles tabac Mexicain en feuilles, en magasin et à vendre par BRUGUIERE & Co, No 16 rue de la Douane

JALAP—4 balles article supérieur, reçues par le Texas, à vendre par BRUGUIERE & Co, 10 fév No 16, rue Bienville

SUCRE de la Havane—Un lot de sucre blanc de la Havane, propre aux confiseurs, à vendre à un prix modéré par J M CABALLERO, 10 fév 36, Vieille Levée, entre Bienville et Douane

SALSEPAREILLE—Un lot en douane à vendre par J M CABALLERO, 10 fév 36, Vieille Levée entre Bienville et Douane

HUILE DE GRAISSE—50 barils huile de graisse de Hurst et Bird de Tubbs, à vendre par VOORHIES, GRIGGS & Co, 10 fév 15, rue Tchoupitoulas

FARINE—300 barils extra, de l'Ohio, à vendre par VOORHIES, GRIGGS & Co, 10 fév 15, rue Tchoupitoulas

JAMBONS—100 tierçons jambons de Duffield, Queen City et Phillips, à vendre par VOORHIES, GRIGGS & Co, 10 fév 15, rue Tchoupitoulas

GRAISSE—500 barillets et 100 barils prime, à vendre par VOORHIES, GRIGGS & Co, 10 fév 15, rue Tchoupitoulas

A LOUER.
La propriété connue sous le nom de JARDIN SAINT-HELENE. Possession en sera donnée le 15 mars prochain. S'adresser à JH. GARNIER, rue Conti, No 15. 9 fév—15

Avis.
LE public est prévenu que la société entre Bruno de Lucas & Bernardo Capella est dissoute à compter de ce jour. Les créanciers de cette société sont invités à se présenter pour être payés, dans le délai de 3 jours de cette date, à l'ancien domicile de la société encoignure des rues St Pierre et Julie, aux Boatmen's Exchange.
Nouvelle Orléans, le 9 février 1854.
BRUNO DE LUCAS,
9 fev—3 BERNARDO CAPELLA.
M. CAPELLA étant devenu seul propriétaire de l'établissement, est chargé de la liquidation de la société. 9 fev

L'ILLUSTRATION.
LES souscripteurs à cette intéressante publication dont l'abonnement est expiré avec la fin du second volume de 1853, et qui désirent le renouveler pour l'année 1854, sont invités à s'adresser chez A. PAYA & CO, 9fév 56, rue de Chartres

ATTENDU par le navire Hebe, de Bordeaux : 100 barriques vin rouge St Julien bon ordinaire, 20 do Vieux Margaux ; 60 barils vin blanc Haut Sauterne ; 500 caisses vin rouge St Julien, 26 à 30 l/2 bouteilles ; 4 boucauts fécule en pakkles ; 4 do ou en échevaux ; à vendre par LANATA, GANDOLFO & Co, 9 fev 9 et 10, Jefferson

A LIVRER—Par le navire John Cumming, de Bordeaux, 20 caisses prunes à Fruit de re, nouvelle récolte, 20 do abricots do do ; 10 do pêches do do ; 10 do poires do do ; 100 barils vin blanc Haut Sauterne, 50 caisses de 100 l/2 boîtes sardines à l'huile ; 50 do do 100 l/4 do do, à vendre par LANATA, GANDOLFO & Co, 9 fev 9 et 10, Jefferson

VINS, huile, etc—500 paniers Mill Sec & Beliguerie ; 300 barriques vin rouge diverses marques ; 50 caisses vin rouge diverses marques ; 50 caisses absynthe suisse, à vendre par LANATA, GANDOLFO & Co, 9 fev 9 et 10, Jefferson

FROMAGES—25 meules Gruyère suisse les claies ; 25 caisses fromages de ... A vendre par LANATA, GANDOLFO & Co, 9 fev 9 et 10, Jefferson

HUILE d'olive—200 paniers de la marque James Plagniol, à vendre par B TALAMON, 181, rue Royale 9 fev

SAVON français—100 caisses savon de Marseille. A vendre par B TALAMON, 181, rue Royale 9 fev

VINS de Bordeaux—200 barriques vin rouge ordinaire,
40 barriques vin rouge Chateau St-Corbian, vieux,
10 do do Pauillac do do
20 do vin blanc Haut Sauterne,
50 barils do do
100 caisses do do
20 do do do do très vieux,
200 do vin rouge St-Julien,
50 do do Pontet St-Julien, vieux,
50 do do en 1/2 bout. do
60 do do Grand Léoville, très vieux,
A vendre par B TALAMON, 9 fev 181, rue Royale

VIN de Marseille—150 barriques de la marque Bergeur, à vendre par B TALAMON, 9 fev 181, rue Royale

EAUX-DE-VIE—marque marantion, de preuve, do do do do 1re preuve, Daniel, J B Clerc & Co, Ag Suttes, 1800 et 1631, à vendre par B TALAMON, 181, rue Royale 9 fev

VIN SUISSE—40 caisses vin de Cortaillod, à vendre par B TALAMON, 181, rue Royale 9 fev

E'N magasin et à vendre par le soussigné :
10 barriques vin vieux pour familles,
10 do do bon ordinaire,
50 tierçons vin blanc,
300 caisses vin rouge diverses qualités,
40 do blanc Haut Sauterne,
25 paniers champagne en gros et demi bout.
20 caisses absinthe suisse, diverses marques,
15 do kirschwasser,
10 do marasquin de Zara,
50 do vin Léoville, très vieux ;
75 do vin Château Margaux,
25 do vermouth,
25 do muscat Frontignan ;
8 1/2 pipes cognac J Lafortière ;
10 1/4 do do diverses marques
100 gallons vieux cognac Lagrange, en damejeannes
10 paniers bouteilles vides ;
500 damejeannes, toutes grandeurs, à vendre par PAUL LACROIX, 13, rue Toulouse 9 fév

EN magasin et à vendre par les soussignés :
500 barriques vin rouge bon ordinaire,
75 barriques vieux vin rouge pour familles,
150 caisses vieux vin rouge,—50 barils vin blanc.
25 barils imitation Madère,—50 demi véritable do,
25 paniers bouteilles vides,—30 balles bouchons,
de 15,000 chaque,—2 balles bouchons à fioles, 30,000 chaque,—1 balle de 5000 bouchons à damejeannes,
50 caisses Muscat,—80 caisses Vermouth,
2500 damejeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons,
300 paniers huile d'olive de H Croce,
35 quarts cognac de preuve, différentes marques,
PAUL JUGE FILS & Co, 8 fév—6f 27, rue St-Louis

ADR. Z. CAVELIER L. F. MAXENT
CAVELIER & MAXENT,
Rue Royale, No. 163,
INFORMENT leurs amis et le public qu'ils continuent le même genre d'affaires que l'ancienne maison A. & Z. CAVELIER, et qu'ils sont les seuls agents des vins de C. C. Haut Brion, La Mission, en barriques et à caisses 9d

EN débarquement du navire Sarah Bridge, de Bordeaux :
60 barriques vin rouge Quesney,
15 do do C C La Mission 1847,
162 caisses do C C La Mission 1841, 44 et 46, à vendre par CAVELIER & MAXENT, 19oct 169, rue Royale.

UN REMEDE SUR !!
POUR la guérison des pâles couleurs, (chlorose) des fleurs blanches, suppressions (aménorrhée), etc. etc. Ce médicament laisse bien loin derrière lui, pour ses effets, les pilules de Blancard, de Vallet et toutes les préparations ferrugineuses connues.
A vendre seulement à la pharmacie de L. GAMOTIS, 22 déc encoignure Remparts et Bayou

Parfumerie et articles de fantaisie.
J. AUGE,
63, rue de Chartres, encoignure Bienville.
A l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages de France et du Nord, un assortiment complet de parfumerie et articles de fantaisie, choisis par lui-même avec le plus grand soin et provenant des meilleures manufactures.
Il profite de cette circonstance pour remercier ses clients de la faveur qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour et espère que les soins qu'il a apporté au choix de ses marchandises, satisferont le goût de ceux qui l'honoreront de leurs achats.
Un salon bien éclairé pour les cheveux manufacturés pour dames et messieurs, a subi cette année de grandes améliorations. Son local étant actuellement de beaucoup agrandi, il s'est adjoint des ouvriers capables afin de satisfaire aux désirs de sa clientèle.
Une coiffeuse sera toujours à la disposition des dames, soit au magasin ou pour les coiffures qui seraient envoyées de dehors.
Un salon a été disposé exprès pour les Dames et un autre au 1er étage pour la coupe des cheveux des messieurs. 7jan

AVIS.
LE soussigné a besoin D'OUVRIERS pour coudre 1,500 paires de pantalons déjà taillés.
Il profite de cette occasion pour annoncer au public que l'on trouvera chez lui un grand assortiment de broderies, robes et autres articles ... A. WEYL, 4fév—15f Enc Marais et François

Ouverture de marchandises nouvelles.
J. FRYTEL,
62, rue de Chartres,
RECOIT en ce moment par les navires Cotton Planter et Mortimer Livingston, du Havre, une belle collection de ... [illegible]

HOTEL VERANDAH-CONTI,
RUE CONTI,
Entre les rues Chartres et Levée.
Mme GEORGES,
BIEN connue à la Nouvelle-Orléans comme ayant tenu pendant 9 ans l'Hôtel d'Orléans, informe le public et ses anciens pensionnaires qu'elle vient de prendre à bail l'HOTEL CONTI, et qu'elle se propose de tenir cet établissement sur un pied irréprochable. L'hôtel a été remis entièrement à neuf, et les voyageurs peuvent avoir la certitude d'y rencontrer tout le comfort désirable. Le mobilier des chambres, comme le service des employés, ne laissera rien à désirer, et la table sera abondamment pourvue de tous les mets de la saison. Le prix des chambres et la pension comprise est fixé à $1 50, $1 25 et $1 par jour. La pension au mois, comprenant la chambre et la table, varie de $35, $36 et $45 par mois, suivant la grandeur de l'appartement.—Pension sans logement $18 par mois. L'hôtel s'ouvrira lundi 21 novembre. 16 nov—3 m

CHARLES LEVY, Pédicure de Paris, extirpe les cors, oignons, durillons, yeux de perdrix, ongles rentrés dans les chairs, sans la moindre souffrance. L'opération ne dure pas plus de dix minutes, et l'on peut mettre sa chaussure aussitôt fait, sans éprouver aucune douleur.
M. LEVY s'empresse de se rendre chez les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.
Prix—1 piastre chaque cor ou oignon, &c.
Par abonnement—10 piastres par an.
Les abonnés auront le privilège de se faire soigner les pieds une fois par mois, en passant à son bureau de 1 heure à 5 heures du soir.
CHARLES LEVY, bureau rue Royale, 196, entre St-Pierre et Orléans.
On le trouvera de 1 heure à 5 heures. 29nov—6m

Bois de chauffage.
ATTENDU par le steamer D. B. Mosby, venant du bayou Atchafalaya,—500 cordes de bois de frêne, très sec, pour chauffage.
A vendre par PAUL LACROIX, 8 fév 13, rue Toulouse

RECOLTE DE SUCRE ET DE MELASSE sur la côte, à vendre par HALL & RODD, 8 fév—1 4 Front Levée

MIEL—10 barils miel supérieur de Cuba, à vendre par LABORDE & XIQUES, 8 fév 37, rue de la Commune

CIGARES—Un grand assortiment de cigares de la Havane, garantis véritables et des meilleures marques, telles que Général Laborde, Castanon, Intimidad, Sol, Monte Christo et d'autres encore, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, 8 fév 39, rue de la Commune

GRAND RABAIS ! !
HABILLEMENTS CONFECTIONNES.
GODCHAUX FRERES,
Nos 107 et 108, rue de la Vieille Levée.
[EN FACE LE MARCHE A LA VIANDE.]
ONT l'honneur d'informer leur clientèle et le public en général que, venant de recevoir de France et du Nord un supplément à leur stock déjà si complet en vêtements de tous genres pour hommes et enfants, consistant en un magnifique assortiment de chemises françaises de toutes qualités, chapeaux, lustre et soie, cravates, porte-monnaie &c., &c., ils vendront leurs marchandises à des prix réduits, afin de maintenir la réputation qu'ils se sont si justement acquise en vertu de leur invariable principe : Vendre à bon marché afin d'offrir à leurs acheteurs un assortiment plus souvent renouvelé.
Deux bons coupeurs attachés à l'Etablissement, porteront tous leurs soins aux commandes sur mesures. 6 fev

106, ROYALE, 106
MARCHAND TAILLEUR.
LE soussigné, de retour de France, informe sa clientèle et le public qu'il vient de recevoir par les navires Ashland et R. S. Sumner, les articles suivants qu'il offre à vendre à bon marché, savoir :
Casimirs couleur, dessins nouveaux pour pantalons,
Draps noir pour habits et redingotes,
Satin-laine pour pantalons,
Draps couleur, diverses nuances,
Caleçons, cravattes, chaussettes, bretelles, etc.
Attendu par le Sea Queen, du Havre, habits et redingotes en drap (Cromwell et Talma), velours, soieries et matelassés pour gilets.
J. CASSERGUE, 31 oct 106, Royale.

AVIS.
Chapellerie.
Nous informons nos amis et nos clients que par suite de l'incendie qui a détruit notre magasin de la rue de Chartres, No 37, nous avons transporté toutes nos affaires à notre établissement encoignure Royale et Bienville.
ALBERT & TRICOU.

CONSERVES DE TEYSONNEAU—40 caisses fruits assortis au jus et à l'eau-de-vie, cerises, cèpes à l'huile, &c., &c., à vendre en débarquement du navire Ellen Maria, par HENRY VALETON, 6 fév 30 St Louis

ATTENDU incessamment par le navire Great Britain du Hâvre :—
2,000 2 boîtes Champignons de Pasay ;
500 do do do
HENRY VALETON, 6 fév 30 St-Louis

FRUITS AU JUS—50 caisses fruits au jus Teyssonneau jeune, en débarquement et à vendre par CHARLES CAVAROC, 6 fév 30, rue Bienville

INDIGO DE GUATEMALA—4 surons indigo, qualité supérieure, en magasin et à vendre par CHARLES CAVAROC, 6 fév 30, rue Bienville

VIN BERGASSE—250 barriques vin Bergasse, en magasin et en entrepôt, à vendre par CHARLES CAVAROC, 6 fév 30, rue Bienville

VIN ROUGE—300 barriques vin rouge, 400 caisses do, 20 barils do, en débarquement et en magasin, à vendre par CHARLES CAVAROC, 6 fév 30, rue Bienville

VIN BLANC—150 barils vin blanc, 95 demi-barriques do, supérieur, 25 barriques do, à vendre par CHARLES CAVAROC, 6 fév 30, rue Bienville

GUANO.
TARIF DES PRIX.
Invariablement Comptant.
[illegible]

GUANO DU PEROU.
A PARTIR de cette date, j'aurai constamment en magasin le véritable GUANO du Pérou importé par MM. Castillo et Harispe, et en vendrai depuis un sac jusqu'à cinq tonneaux, aux prix des agents, c'est-à-dire 2 3/4 cts la livre.
F A GONZALES, No 11, Front Levée, près Bienville et 32, rue Poydras. 4 fév

AVOINE POUR PLANT—400 sacs avoine noire d'Egypte pour plant, à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par F A GONZALES, No 11, Front Levée, près Bienville 4 fév et 32 Poydras

MAGASIN DE TAPIS,
23, Rue de Chartres.
Importation récente par voie directe.
TAPISSERIE anglaise, médaillon, velours et Bruxelles.—Aussi, un assortiment complet de tapis velours trois plis, Bruxelles, Ingram et Vénitiens, Tapis à mèches en laine et en toile, barres d'escaliers, nattes, tapis de table en laine, toile cirée, nattes 4/4, 5/4 et 6/4, blanches et de couleur, &c. Toile cirée de différentes qualités, découpée en morceaux et coupée de manière à s'adapter à des appartements de toutes grandeurs. Le tout à vendre à des prix très modérés.
A. BROUSSEAU & Cie. 23jan—ab

ABSINTHE—200 caisses absynthe suisse, de diverses marques, à vendre par J LANATA, 6fév 11, Jefferson, 12, Toulouse

VINS—300 caisses vin rouge supérieur en demi-bouteilles ; 200 do Haut Sauterne, demi bouteilles ; 1200 vin pour familles, en bouteilles ; 100 caisses sardines de 24 boîtes chaque, à vendre par J LANATA, 11 Jefferson et 6fév 12 Toulouse

VINS &c—200 bques bon vin ordre, pour familles, 100 " vin de Catalogne, 80 barils imitation Madère, 100 do vin de Malaga sec, 60 do do doux, 40 caisses eau verte, 200 caisses vermouth Noilly fils, 25 balles amandes à coque tendre, En magasin et à vendre par J LANATA, 6 fév 11 Jefferson, 12 Toulouse

DAMEJEANNES—4000 de diverses dimensions, à vendre par J LANATA, 11 Jefferson et 6fév 12 Toulouse

SAUCISSON DE LYON—500 livres, à vendre par FERBOS FRERES, 7fév 247 et 249, rue Royale enc. Dumaine

FROMAGE DE GRUYERE—35 meules, à vendre par FERBOS FRERES, 7fév 247 & 249, rue Royale, enc. Dumaine

PIMENT—250 sacs en magasin et à vendre par E J HART & Co, 31janv 79, rue Tchoupitoulas

SUCRE, CAFE, CIGARES ET MIEL :
240 caisses sucre de la Havane ;
509 sacs café de la Havane, 1re qualité ;
129 milliers Regalias, Londres et Milares ;
25 barils miel, en débarquement du brick Basil, J. Peters, venant de la Havane, à vendre par B. DE VISSER & Co, 26 jan 25, Vieille Levée

J. B. PREAU, A. COUTURIE, TH. CAPITAINE
J. B. PREAU & Co.,
Négociants Commissionnaires.
No 33, rue Gravier. NOUVELLE-ORLEANS

GEO. GOTTSCHALK.
COURTIER D'ACTIONS, DE BILLETS ET DE PROPRIETES FONCIERES,
14 déc—1an 35, rue de la Commune

VOORHIES, GRIGGS & Co.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES.
No 15, RUE TCHOUPITOULAS, NLLE-ORLEANS.
R. P. Voorhies,
J. R. Griggs. 1 juillet

ARNOUX,
ENCOIGNURE Ste ANNE ET CHARTRES
MAISON PONTALBA.
☞ 500 robes de barège à volants, contenant chacune, 18 yards.
Prix.................. $6 50 à $7 50 la robe
22 janv

LIBRAIRIE.
Ve HEBERT & Co.,
149, rue de Chartres.
OUVRAGES de la bibliothèque Charpentier, reçus par le navire Eastern Queen :
Œuvres de Goëthe, Œuvres de Leibnitz,
Do de Schiller, Do de Machiavel,
Do de Manzoni, Do de Klopstock,
Do de Théophile Gautier, Do de Beaumarchais, Valmore,
Do de Barbier, Do de Gérardin Mme, ...
Mémoires de Bilboquet (ler volume),
Comment l'Esprit vient aux Tables,
Théâtre,
Une Journée d'Agrippa (par Edouard Fournier),
... [illegible] 7 fév

Ve HEBERT & Co., 149, rue de Chartres. ... [illegible]

CHAMPAGNE VERZENAY,
DE BILLICART SALMON.
M & J B WALTON,
12, Nouvelle Levée, et 12, rue Tchoupitoulas,
Seuls agents pour les Etats du Sud.
125 paniers en débarquement du navire George Thomas, du Havre. 3 fev—7

SUCCESSION DE GIUSEPPE FRAPOLLI.
LES créanciers de la succession de feu Giuseppe Frapolli sont requis de présenter leurs réclamations dans un délai de dix jours à M. Z. Latour, avocat des administrateurs de la dite succession, à son bureau, No 7, rue St-Pierre, Maison Pontalba. 31 fév—10

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.—Encoignure Bienville et Passage de la Bourse.
Nlle Orléans, 1er février 1854.
UN versement (le sixième) de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie sera dû et devra être fait à ce bureau lundi, 3 avril prochain.
A l'assemblée qui a eu lieu le 24 janvier 1853, les actionnaires ont fixé les époques suivantes pour la balance des versements, savoir : le premier lundi d'avril et le premier lundi de septembre 1854, le premier lundi de janvier 1855, chaque versement de dix pour cent et un versement de cinq pour cent le premier lundi d'avril 1855 ; ce versement sera le dernier.
Avis est donné aux actionnaires que conformément à une résolution de la Direction il sera alloué un escompte de huit pour cent par an à tous ceux qui feront, avant les époques fixées ci-dessus, les versements ci-dessus en un de ces versements.
Par ordre de la Direction,
BENJ. F. FLANDERS, 29fév—3m Secrétaire.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
NLLE-ORLEANS, 6 février 1854.
A UNE réunion des actionnaires tenue le 23 janvier, les citoyens dont les noms suivent, ont été nommés directeurs de cette institution :
W W Montgomery, Edward Neff,
A Lanfear, Richard Beck,
William Alling, Charles Kock,
William Vogel, George Urquhart,
John D March, Washington Jackson Jr,
David Urquhart, Aug R Montgomery,
Gilbert S Hawkins.
A une réunion des directeurs tenue aujourd'hui, W W Montgomery a été réélu président de l'année.
7 fév—3f R. M. DAVIS, Caissier.

Mme MONNIER, Sage-Femme,
A L'HONNEUR de prévenir les Dames de la Nlle-Orléans, qu'elle vient de transporter son domicile, rue St-Pierre, 136, encoignure Dauphine. 7fev—1m

$30 de récompense.
PARTIE marronne le 10 janvier dernier, la négresse ANNY, âgée d'environ 26 ans. Elle est de petite taille, yeux vifs, peau jaune et d'une démarche vive. Sa mise est ordinairement assez soignée. Cette négresse a été achetée dernièrement à l'encan des héritiers David, de Gretna, et on suppose qu'elle fréquente ce voisinage. S'adresser No 13 rue Conti, où la récompense ci-dessus sera payée à qui la ramènera. 3 fév—1c

Mme BARON, Accoucheuse, reçue par la Faculté de Paris, et y ayant obtenu un premier prix, sollicite respectueusement la confiance des dames de la Nouvelle Orléans. Une expérience de 18 années et les certificats les plus honorables, telles sont les garanties qu'elle peut offrir aux familles.—Elle donnera des consultations pour les maladies des femmes et des enfants, de 1 à 3 heures, à son domicile, No 149 rue Royale, entre St Louis et Toulouse.
Références MM. les Drs. Lambert et Beugnot.
1 fév—3m

A LOUER—Un vaste appartement, composé de DOUZE PIECES, convenable pour une personne qui voudrait tenir un hôtel garni, situé à l'encoignure des rues Baronne et Poydras, avec galerie et entrée sur la rue Baronne et balcon sur la rue Poydras. S'adresser au magasin de M. LOUIS CHARLES, 4fev—15 Encoignure Poydras et Baronne

NOUVEAU RABAIS.
TOUS ceux qui désirent acheter des marchandises sèches à bas prix seront bien aise d'apprendre qu'à dater de ce jour nous faisons un NOUVEAU RABAIS sur toutes nos marchandises. Entre autres soieries à carreaux à 60 cents la verge.
U. LAROUSSINI & Co, Maison Rouge, sur la Levée, 27jan près le marché aux légumes

1,724,750 CIGARES DE LA HAVANE, 66,175 paquets de Cigarettes, 44 Pierres à Aiguiser,
224 balles Tabac de la Havane et du Mexique,
100 boucauts de Riz,
21 caisses Sucre de la Havane,
252 sacs Cacao de Guayaquil et Para,
150 barriques Vin de Catalogne,
137 barils et pipes vin Malaga, Oporto et Xerès,
250 sacs Amandes douces d'Iviça,
100 damejeannes Amandes sans coque,
125 pipes Genièvre de Hollande,
260 rames papier et pour cigarettes,
100 balles Bouchons,
7 sacs Cumin,
20 do Grains d'anis, 12 do Garbanzos.
A vendre par B. VALLS, 3 fév 73, rue des Magasins

SCOTCH ALE—100 barriques ou quarts et pintes, en débarquement du navire anglais British Lion, venant de Glasgow et à vendre par O VALETON & Co, 3 fév 25 rue Tchoupitoulas

PORTER ET ALE DE LONDRES—100 barriques porter de Londres, 100 idem ale de Londres, de la marque R. B. Byass, en magasin et à vendre par O VALETON & Co, 3 fév 25, rue Tchoupitoulas

EAU DE VIE DE CERISE—100 caisses de la nouvelle récolte, à vendre par O VALETON & Co, 3 fév 25, rue Tchoupitoulas

RAISINS FRANÇAIS—50 boîtes raisins français en bon état, à vendre par O VALETON & Co, 3 fév 25, rue Tchoupitoulas

CONSERVES DE LA HAVANE—50 boîtes de 12 pots chacune fruits assortis, 20 boîtes 12 douzaines chacune et petites boîtes de pâte et gelée, à vendre par O VALETON & Co, 3 fév 25, rue Tchoupitoulas

Aux Médecins et Pharmaciens.
Une chance rare : Une pharmacie en bon état, à vendre. Elle est placée dans le quartier le plus fréquenté du deuxième district. Pour un médecin ou pharmacien qui parle les trois langues, c'est une bonne affaire. S'adresser à MM. ALEXIS & LEVIS, pharmaciens, encoignure Royale et Bienville. 31 jan—1m

Volé ou Perdu.
UNE traite de $5,175, datée le 11 janvier 1854, à trois mois de date, tirée par William Kay sur la maison Edward H. Pomeroy & Co, et endossée par lui. Le public est prévenu de ne pas acheter ou négocier la dite traite. Je donnerai une récompense libérale à la personne qui me la rapportera.
J. M. WILSON, 29janv—1m No 18, rue de l'Esplanade

EN débarquement du brick Arker, venant de Bordeaux :—
100 barriques vin rouge bon ordinaire pour famille et à vendre par BOYER FRERES, V. BENQUET & Co, 26fev Encoignure Moreau et Mandeville, 3me district

EN magasin et à vendre par les soussignés :—
25 barriques vieux vin rouge pour famille
190 barriques vin rouge bon ordinaire,
25 barils Haut Sauterne, 1re qualité ;
15 do do do 2me qualité ;
25 damejeannes diverses marques vieux Jacob Brandy, Bourbon whiskey et gin de Hollande ;
4 balles bouchons fins réguliers ;
25,000 bouchons pointus ;
5 paniers bouteilles vides ;
BOYER FRERES, V. BENQUET & Co., 26fev Encoignure Moreau et Mandeville, 3me district

ATTENDU par le navire John Cumming, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés :—
80 barriques vin rouge bon ordinaire.
BOYER FRERES, V. BENQUET & Co., 26fev Encoignure Moreau et Mandeville, 3e district

MAIS—200 sacs mais blanc et jaune, en magasin, à vendre en lots, à la convenance des acheteurs, par F A GONZALES, 11 Front Levée et 6fév 32 Poydras

GRAINES D'AVOINE—1200 boisseaux, supérieure avoine noire d'Egypte, en magasin, à vendre par F A GONZALES, 11 Front Levée et 6fév 32 Poydras

AVOINE—300 sacs avoine St-Louis, supérieure, à vendre par F A GONZALES, 11 Front Levée et 32 Poydras 6fév

FOIN—300 balles excellent foin de l'Ouest, en lots à la convenance des acheteurs, par F A GONZALES, 11 Front Levée et 6fév 32 Poydras

BLE—Pour planter, à vendre en magasin par F A GONZALES, 11 Front Levée et 6fév 32 Poydras

COGNAC—490 futailles des marques suivantes : Jean Louis 1795, Jean Louis 1811, Maglory 1834, A de Moudon 1840, J Laville, J J Durand, etc. etc sous les clés de la douane, à vendre par J & J TARDOS, 6fév 31, Vieille Levée

GENIEVRE—40 pipes de la marque Ancre & Swan, sous les clés de la douane, à vendre par J & J TARDOS, 6 fév 31 Vieille Levée

VIN en barriques—500 barriques bon ordinaire vin pour familles et vin extra, sous les clés de la douane, à vendre par J & J TARDOS, 6fév 31, Vieille Levée

VIN en caisses—625 caisses Chateau Laoville, Chateau Margaux, Chateau Lafitte, Chateau Yquem, garantis, et à vendre par J & J TARDOS, 6fév 31, Vieille Levée

VIN de Malaga—200 barils vin sec, à vendre par J & J TARDOS, 6fév 31 Vieille Levée

CITRONS—400 caisses citrons à vendre par J & J TARDOS, 6fév 31, Vieille Levée

VIN de Catalogne—200 barriques sous les clés de la douane, à vendre par J & J TARDOS, 6fév 31 Vieille Levée

Couteaux pour Cotons !
40 DOUZ. "Célèbres Couteaux" à l'usage des Echantillonneurs de coton et particulièrement adapté à leur usage. L'attention des facteurs est appelée sur cet article. A vendre à bon marché par URIAH, A POLLARD & Co. 6 fév 76, rue du Canal près Chartres.

FUSILS ! FUSILS !
2 CAISSES fusils à deux coups, des manufactures anglaises, à vendre en gros ou en détail par URIAH A. POLLARD & Co., 6 fév 76, Canal, près Chartres.

CIGARES de la Havane—86,960 cigares de la Havane, venant d'être reçus par le Basil, J. Peters, comprenant : Regalias et autres bonnes marques célèbres Granadina, Basilia, Tres Flores et autres, à vendre par J M CABALLERO, 36 jan 36 Vieille Levée, entre Douane et Bienville

EN magasin et à vendre—450 barriques vin rouge pour familles, savoir :
180 barriques St-Vincent de Paul ;
120 do supérieur Médoc ;
100 do Macau ;
50 do St-Julien ;
700 caisses vin rouge St-Estèphe Médoc ;
50 do véritable absinthe suisse, E. Pernot ;
30 do abricots à l'eau de vie ;
60000 cigares de Bremen, 1re qualité ;
... demi boîtes sardines ;
... quarts do do ;
... bouchons qualités diverses
L. MAJESTE, 21 jan rue de Chartres, No 115

FROST & Co.,
Rue des Magasins, No 15, Nlle-Orléans.
OFFRENT EN VENTE
BOTTES, CHAPEAUX, SOULIERS.
Convenables pour le commerce de la campagne en général et pour l'usage des plantations. ...
BOTTES, SOULIERS ET CHAPEAUX ... [illegible]

Ancienne Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 30 décembre 1853.
A UNE assemblée de la Direction qui a eu lieu ce jour, un dividende de cinq piastres par action a été déclaré sur l'actif payable aux actionnaires après le 1er février prochain, à la Nouvelle Banque, No 108, rue du Canal.
Par ordre de la direction,
GEO. A. FRERET, 3janv Caissier

Nouvelle Orléans, le 22 de janvier 1854.
AVIS est donné que J. BURNSIDE & Co ont transporté leur magasin de la rue de Chartres Nos 19 et 21 à la rue du Canal, No 35. 23 jan—1m

Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.
13 février 1854.
A UNE élection des actionnaires de cette compagnie, tenue le 2 janvier, les personnes dont les noms suivent ont été élues directeurs pour l'année 1854, savoir :
MM. JAMES ROBB,
Wm TUFTAS,
Wm W MERCER,
WASH JACKSON Jr,
JOHN K ELGEE,
P. N. WOOD.
Et à une assemblée des directeurs tenue le 7 du courant, M. James Robb a été dûment élu président.
Par ordre, R. O. J. TISDALE, Trésorier. 14 fév—6

CHAS A. FARRIERE & FRERE,
20, RUE DE CHARTRES.
CHEMISES de toile, manufacture de Paris, Chemises, manufacture de Bretton & Hewitt, Chaussures anglaises, coton, écru, blanc et de fantaisie, Modes de Paris, chaussons et d'Eponge de fantaisie, Chaussons français écrus et blancs, ... écrue fantaisie, ... blanche, CHEMISES DE PEAU ...
Mouchoirs de poche ... BRETELLES.
Broderies en coton et soie, dont quelques unes sont très belles.
—Aussi :—
Un magnifique assortiment de marchandises ...
CHAS. A. FARRIERE & FRERE, 14 fév 20 rue de Chartres

MARCHANDISES DE PRINTEMPS
GIQUEL & JAMISON,
18, RUE DE CHARTRES
VIENNENT de recevoir de France, par les navires ... et par le navire Rockaway, un assortiment de marchandises de printemps telles que :
Robes barège imprimées riches, à 3 et 5 volants,
Barèges imprimés riches,
De soie, broché, rayé et à carreaux,
Robes barège bayadères, frères, riches,
Robes organdi imprimées, à 3 et 5 volants,
Organdi et jaconas imprimés,
Jaconas unis, toutes nuances,
Pour deuil et demi deuil
... [illegible]
Marchandises en toile.
... [illegible]
Marchandises pour habitations.
... GIQUEL & JAMISON, 18, rue de Chartres

Garantie avec sécurité.
Manufacture de Plaqué
D'OR ET D'ARGENT.
Cuillères et fourchettes, et toute espèce de services de tables, ornements d'églises, appartemens, steamboats, &c.
133, RUE DE CHARTRES.
Près de l'encoignure Toulouse.
C. ROUYER,
Galvaniseur, doreur au feu, argenteur et bronzeur sur tous métaux.
Fait toute espèce de réparations, remet à neuf tous les vieux objets, et garantit son travail pour plusieurs années.
UNE expérience de 18 années et les certificats ... [illegible]

AGENCE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'ETAT SUR LA VIE—Worcester, Mass.
JOHN DAVIS, Président. Capital garanti...
Samuel Conway, secrétaire...
ET
La Compagnie d'Assurance des Marchands sur les Incendies, New-York.
... [illegible]
JAMES C. HARRISON, Agent. 26jan—1an Bureau No 47, Exchange Place

A VENDRE.
Une belle maison avec terrain et dépendances ... [illegible] L. MAJESTE, 21 jan rue de Chartres No 115

A VENDRE
UNE MACHINE A VAPEUR, ayant un cylindre de quinze pouces de diamètre et quatre pieds et demi de course, ... [illegible]
S'adresser à W. & D. URQUHART, ou à ROBERT FURGUSSON, Encoignure des rues Richard et Nouvelle Levée

Grand assortiment de marchandises de printemps.
ARNOUX,
Encoignure Chartres et Ste Anne,
MAISON PONTALBA,
OFFRIRA, lundi 13 du courant, à sa clientèle et au public, les BELLES MARCHANDISES qu'il vient de recevoir pour l'ouverture de la saison.
Elles consistent principalement dans les articles suivants :
Gants garantis Jouvin.................. 75 cts
Robes de barège à 3 et 5 volants......... $6 50
... barège Pompadour à 3 volants 7 50
Barèges brochés, riches, à 3 volants, pour soirées ;
Robes organdi imprimé, à 3 et 5 volants ;
Organdis, jaconas et barèges imprimés ;
Jaconas noir uni pour deuil ;
Dentelles unis et rayés ;
Soie et soieries de printemps ;
Ombrelles ..., nouveau genre,
Indiennes françaises riches, à 25 et 30 cts ;
Bandes et festons brodés ;
Entre-Deux do ;
Pointes et voilettes en dentelle et imitation,
Valenciennes à très bas prix ;
Mouchoirs batiste brodés, très riches.
Toileries—Toile d'Irlande 4/4,
Piqués, Bretagne, Estoupillos,
Tulle de Paris ; Œuvre de Russie ;
Colette blanche, toile pour taies d'oreillers ;
Toiles à draps de toutes largeurs ;
Gingas fil, &c. &c.
AUSSI :
Un grand assortiment de linge confectionné pour habitations.

A LOUER.
UN JEUNE NEGRE, de 18 ans, domestique de maison. S'adresser à W. CRUZAT, 30janv—15f No 2, Front Levée

G. RUMME,
A TRANSPORTE ses bureaux du No 145, rue du Canal, au coin des rues Canal et Magasins, au premier.
☞ Entrée par la rue du Canal. 21janv—30

LA VOGUE
Des publications illustrées
Se maintient.
☞ La maison A. PAYA & Co. vient d'en recevoir un envoi comprenant les dernières nouveautés.
56, rue de Chartres. 24 jv

Ve HEBERT & Co.,
149, rue de Chartres.
QUELQUES milliers d'or en livret, nouvellement reçus. 7 fév

EAUX DE VIE—Sous les clés de la Douane :
10... Bouvet jeune, de preuve, Bordeaux,
10... Durand, de preuve,
... "United Proprietors," La Rochelle, ...
... [illegible]
A vendre par THOMAS PINET & Co, 13 fév 29, rue Conti

DIVERS—400 barriques vin rouge,—85 barriques vin blanc,—200 barils vin blanc,—2000 caisses vin rouge et blanc,—200 paniers champagne,—60 caisses Cherries et Bonnes ... Genièvre de Hollande ... [illegible]
A vendre par THOMAS PINET & Co, 13 fév 29, rue Conti

CHARBON pur d'Anthracite—10 boucauts de Philadelphie, à vendre par X. LAMBERT, 13 fév No 62, rue des Magasins

A VENDRE en magasin—100 quarts de pipe cognac ... [illegible] X. LAMBERT, 13 janv No 62, rue des Magasins

A VENDRE EN MAGASIN
... barriques vin rouge bon ordinaire ;
... [illegible]
X. LAMBERT, 13 fév No 62, rue des Magasins

Asile Ste-Anne pour les Orphelins Indigents.
Bureau No 82, rue Ste-Pierre.
AVIS est donné ... [illegible]